



Edito

L'année 2021 commence comme l'année 2020 s'est achevée. L'épidémie de COVID 19 n'a pas été circonscrite, et l'État, loin de tirer les leçons de l'année écoulée, continue son travail de démantèlement du service public. Les effets néfastes des fermetures, année après année, de lits d'hôpitaux ont été révélés au grand jour par la crise du COVID 19. En 2020, les fermetures de lits d'hôpitaux ont continué malgré la pandémie !

Les suppressions d'emplois dans la fonction publique (1 800 emplois en 2021 à la DGFIP dont 225 à Paris) sont bien le fruit d'une politique globale. Le gouvernement poursuit coûte que coûte ses contre-réformes. Un fait concentre beaucoup à lui seul : le Conseil des ministres va se réunir en «séminaire gouvernemental». La réforme des retraites «fait partie des sujets discutés», confirme le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal.

Macron, avec la loi «sécurité globale» et les décrets du 2 décembre 2020, développe un arsenal répressif et autoritaire qui remet en cause nos libertés fondamentales par l'instauration d'une surveillance généralisée et dans l'atteinte à la liberté de la presse et la liberté d'observer.

Le Conseil des ministres du 13 janvier, précédé du désormais inévitable Conseil de défense, a présenté un projet de loi prolongeant l'état d'urgence jusqu'à fin juin, lui donnant carte blanche pour restreindre les libertés publiques fondamentales (de réunion, de circulation, de manifestation) et donner libre cours à l'arbitraire d'État, tout en préparant l'opinion à un durcissement généralisé du couvre-feu, voire à un nouveau confinement.

Face aux licenciements, à la croissance des inégalités, à l'explosion de la pauvreté, le gouvernement se donne les outils pour surveiller, réprimer et essayer de contenir la contestation et les luttes sociales.

Pour préserver nos libertés, pour préserver notre droit de manifester, de nous réunir pour nous organiser et faire grève sans subir de fichage gouvernemental, la CGT Finances Publiques 75 appellera à se joindre à toutes les manifestations jusqu'au retrait de la Loi Sécurité Globale et de toutes ses déclinaisons.

Aux Finances Publiques, alors que nous sommes confrontés à une offensive de démantèlement sans précédent, alors qu'on disloque les services de pleine compétence, qu'on ouvre les postes de fonctionnaires aux contractuels de droit privé, que les suppressions de postes s'amplifient, ces lois et ces décrets seront autant d'entraves à notre combat pour défendre nos droits et le service public.

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques Paris appelle tout·es les agent·es à se mettre en grève et en manifestation le 4 février pour le maintien des services publics, l'emploi et les salaires.



Suppressions d'emplois à la DRFIP de Paris : Jusqu'où iront-ils ?

Effectif 2021 **4 435** (tagerfip 2020 + suppression d'emplois)
 Effectif 2010 6 320
 poids des suppressions **30%**

	AGFIP	AFIPA	AFIP	IP	Chefs de Poste	IDIV Expert	IDIV HC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL DES SUPPRESSIONS
2021	-1			1			4	-6	-12	-63	-119	-196
2020				-2			-9		-28	-46	-97	-182
2019		1	1	-1		1	-8	-1	-6	-31	-119	-163
2018			-1	-3			-3		-11	-92	-44	-154
2017		1	-1	-21	3	1		3	-35	-31	-76	-156
2016			-1	-8		1	-2	-3	-40	-106	-16	-175
2015	-1		-1	-4				-3	-58	-59	-20	-146
2014		-2		-21			-1	-3	-55	-93	-6	-181
2013	-1		-1					-2	-2	-58	-56	-120
2012	-4								9	5	-158	-148
2011									3	-7	-111	-115
2010										-14	-135	-149
TOTAL DES SUPPRESSIONS	-7	0	-4	-59	3	3	-19	-15	-235	-595	-957	-1 885

	A+	A	B	C
poids des suppressions	5%	12%	32%	51%
<i>répartition de l'effectif 2018*</i>	8%	22%	38%	32%

196 suppressions de postes n'étaient visiblement pas suffisantes pour une direction en route vers une destruction totale. Elle a donc par un nouveau tour de passe-passe procédé à un "rebasage". Mais que se cache-t-il derrière ce joli terme ? Un réimplantation ? Que nenni ! Il s'agit en fait de supprimer des postes supplémentaires par le biais de "postes vacants structurels". En substance : "vous vous êtes habitués à travailler sans eux, et bien les postes disparaissent !". Merci pour la reconnaissance des efforts fournis par les collègues !

Un nouveau record est donc établi avec 225 suppressions d'emplois pour Paris.

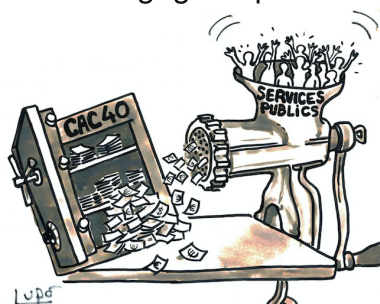
Une fois de plus, la catégorie la plus visée est la catégorie C avec 148 suppressions, viennent ensuite les cadres B avec -63, les inspecteurs avec -12 et les A+ avec -2.

Ces suppressions d'emplois sont tout d'abord justifiées par la direction par des prélèvements d'emplois pour la mise en place (...) des 1ers services relocalisés dans le cadre du NRP". Ces "prélèvements" concernent évidemment les emplois du CGR qui est amené à disparaître à la fin de l'année, mais aussi des

emplois dans les SIE, SDE et PCR. Et il n'y aurait pas de risque sur ces services ?

Mais comme cela n'est jamais assez en terme d'agression du service public, il y a aussi les "mouvements (vers où?) ne résultant pas d'un transfert de charge (sic)". Ceux-là sont les plus lourds avec 134 postes supprimés. Et là, la palme revient aux SIP avec 80 postes supprimés. Comment pouvoir continuer à fonctionner quand on perd jusqu'à 6 agents B et C dans un SIP ou une trésorerie Amendes ?

Notons que pour les services de directions (69 B et C), le pôle Gestion Publique État en fournit 47, dont 15 hors CGR. Mais là aussi, comme le disait M. MARIEL le 4 décembre devant les agents du CGR enfin reçus, il n'y a pas de risque, "il y aura toujours un SLR (service de paye) à Paris". Plus que jamais, les promesses n'engagent que ceux qui y croient !



Les chaises musicales

La suppression des instances paritaires (CAPL/CAPN) permet à la direction de faire ce qu'elle veut quand elle veut, dans l'opacité la plus totale. Les élu·e·s, n'ont plus aucun moyen de contrôle. En résumé, la règle de l'ancienneté est détournée pour les titulaires et n'existe plus pour les stagiaires.

A titre d'exemple, au moins une collègue B a demandé au mouvement général le PCRP du 17ème, qu'elle n'a pas obtenu du fait du gel des 3 postes de B. Surprise : 3 stagiaires B, y sont affecté·es au 1er mai 2021... Astuce et duperie de la direction !

Autre exemple, une stagiaire A, avait demandé la BDV de Paris Centre et elle a été primée au rang de classement par un·e collègue ayant un rang de classement inférieur...

En ce qui concerne les suppressions de postes l'hémorragie continue, elles sont sans appel avec 196 postes supprimés dont 12A, 63 B et 119 C. Et, comme si cela ne suffisait pas, la direction générale a décidé de 29 « rebasages » (voir page 2). **Cela représente donc réellement 225 suppressions d'emplois à Paris** pour 2021 dont 148 C !

Pour la catégorie B cela signifie que 127

Les services du 17ème ont subi de nombreux aller-retours entre le boulevard de Reims (17ème) et la rue Saint-Pétersbourg (8ème).

Bref historique :

En 2012 le site de Saint-Pétersbourg était composé de 2 SIP, la moitié du PCRP et de la brigade patrimoniale et de 2 personnes aux services communs.

Entre 2019 et 2020, les collègues du PCRP et de la brigade resté·es boulevard de Reims ont été rapatrié·es sur le site de Saint-Pétersbourg. Au 1er janvier 2022, les collègues du SIP rejoindront le boulevard de Reims. Il ne restera alors plus qu'une vingtaine de collègues sur un site qui jusque-là en comptait 70. La suppression du seul poste restant aux services

collègues ne seront pas titulaires de leur poste mais ALD local. En effet 64 stagiaires B ont dû être affecté·e·s en surnombre (absence de postes vacants), auxquels il faudra ajouter les 63 suppressions d'emplois de catégorie B. Le risque pour ces 127 collègues B, c'est de ne pas pouvoir bénéficier de futures priorités dans le cadre de la démétropolisation, du NRP... Car seul·e·s les titulaires ont une garantie de priorité.

Le DRFIP s'est engagé pour les collègues du CGR, qui ne veulent pas suivre leur missions à Châteaubriant de les positionner en surnombre en direction .

Quel sera l'avenir pour des centaines de nos collègues impacté·es par la démétropolisation ? Seront-ils/elles tou·tes en direction ? Évidemment non ! Et jusqu'à quand auront-ils/elles l'assurance d'être simplement réaffecté·es à Paris ?

Vous l'aurez bien compris il sera impossible dans les années à venir d'obtenir une mutation à Paris.



Ça s'en va et ça revient (mais jusqu'à quand?)

communs en septembre 2021, semble sonner le glas de ce site.

Sur un autre site, l'inquiétude est la même : alors que même les responsables de l'AGRAF s'interrogent du devenir du restaurant du 2ème Banque puisque " NDV va disparaître dans le cadre de la démétropolisation ", le DRFIP continue d'assurer aux collègues, du CGR notamment, qu'ils/elles seront réaffecté·es sur ce site. Mais jusqu'à quand ? Jusqu'à la disparition des SLR ?

Nul doute que de juteuses opérations immobilières se préparent, qui comme tous les autres sujets, restent opaques.

Le jeu de cache-cache a assez duré ! La CGT exige la communication de l'avenir du réseau à Paris !

Suspension temporaire du jour de carence pour maladie lié au COVID : Ce n'est pas suffisant !

Le décret n° 2021-15 du 8 janvier 2021 prévoit la suspension du jour de carence au titre des congés de maladie directement en lien avec la covid-19 accordés aux agents publics et à certains salariés.

Le décret n'est entré en vigueur qu'au lendemain de sa publication : il ne prévoit pas de rétroactivité, a minima au 11 juillet 2020, date à laquelle le jour de carence avait été rétabli, à défaut de le faire au début de la pandémie ! ET cessera de s'appliquer au 31 mars 2021 !!!!

Qui peut aujourd'hui penser que la COVID 19 aura disparu au 31 mars ou même à une date ultérieure ! Si la ministre s'est certes engagée à prolonger ce délai en cas de prolongation de l'état d'urgence sanitaire, cette manière d'organiser le dispositif entretient la complexité de gestion de la situation.

Pour la CGT Fonction publique, si cette mesure est une avancée objective pour les agents concernés, c'est bien l'abrogation définitive et rétroactive du jour de carence qui est nécessaire et non un dispositif temporaire, complexe et ne prenant pas en compte les derniers mois.

Pour la CGT Fonction publique, le refus obstiné d'abroger le jour de carence confirme la mesquinerie et le mépris de ce gouvernement pour les personnels qui une fois encore depuis le déclenchement de la crise pandémique démontrent leur sens du service public !



Bulletin d'adhésion à la CGT

Nom : Prénom :
Date de naissance : Numéro DGFIP :
Grade : Échelon : Temps Partiel :

Service et adresse administrative :

Adresse personnelle :

Je désire recevoir la presse syndicale : à mon adresse administrative à mon adresse personnelle

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer par courrier : CGT Finances Publiques Paris 6 rue Saint Hyacinthe 75001 ou par courriel : cgt.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

Retraites, emplois, salaires

Rejoignez-nous !



On ne veut pas en rester là

Syndiquez-vous !

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

Site : www.cgtdgfip75.org

Courriel : cgt.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

Tél : 01 44 85 87 49